



N° du

NOM : []

Prénom (s) : []

Date de naissance : []

Situation actuelle : retraité en activité demandeur d'emploi

étudiant autre

Profession ou dernière profession exercée : []

Adresse []

complète : []

Numéro(s) de téléphone : Fixe []

Portable []

Courriel* : []

Tout en MAJUSCULES

*Sauf si vous ne voulez pas être contacté et recevoir nos informations par ce biais.

Étiez-vous déjà auditeur en 2019-2020 ? oui non

L'Université Ouverte est un service commun adossé à une association, l'ADAUO.

L'inscription impose le paiement des droits universitaires et de la participation associative.

Inscription à l'Université Ouverte, Service commun

Je soussigné(e), déclare m'inscrire à l'UO, service commun de l'Université de Franche-Comté, et règle les droits d'inscription par chèque, à l'ordre de l'**Agent comptable de l'UFC**.

Montant : **44 euros** (exonération possible : voir rubrique Conditions d'exonération)

* Il n'y aura pas de remboursement des droits d'inscription, quel qu'en soit le motif.

À [] [] [] Signature []

Adhésion à l'ADAUO, Association pour le développement des activités de l'Université Ouverte

Je déclare adhérer à l'ADAUO (association loi 1901, statuts consultables au siège de l'UO), conventionnée avec l'Université et qui assure le tiers des enseignements et activités.

ADAUO : **38 euros** par chèque à l'ordre de l'**ADAUO** (dont 10€ d'adhésion, 28€ pour les enseignements et activités).

* Aucune exonération de la cotisation n'est possible.

Signature []

Participation à l'atelier d'écriture au Fil de la Plume - Groupe à effectif limité - 30 euros

Esther Letinois et Estelle Pelletier

- Inscription à effectuer obligatoirement auprès de votre antenne
- Chèque, à l'ordre de l'**Agent comptable de l'UFC**

GRATUIT : Atelier de langues (si effectifs suffisants) - Groupes à effectif limité

Inscription à effectuer obligatoirement auprès de votre antenne

Anglais : Approfondissement, langue et culture des pays anglophones : J.-M. Diot

Grec : Apprentissage et approfondissement : P. Garret

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Année 2020-2021

L'inscription à l'UO est ouverte à tous, sans considération d'âge, ni de diplôme. Les inscriptions se font par correspondance, ou en début de conférence, voir ci-dessous. Elles seront possibles tout au long de l'année.

Le programme général (Besançon et Antennes) sera mis en ligne le 2 septembre 2020.

Le programme de votre antenne est consultable sur le site de l'Université Ouverte,

<http://universite-ouverte.univ-fcomte.fr>

Attention : l'inscription se prend au lieu de la domiciliation

Pour vous inscrire

1. Par correspondance

Adresse postale

Université Ouverte - Maison des associations

53 rue Jean Jaurès - 70000 Vesoul

2. Directement lors d'une conférence (18h-20h)

- Lundi : amphithéâtre de l'Espace 70 (ancien IUFM), 5 A route de Saint-Loup

- Jeudi : Maison des Associations, salle 108, rue Jean Jaurès

Liste des pièces à fournir

- La fiche d'inscription complétée
- Une photo d'identité récente
- Le paiement de votre inscription réparti en 2 ou 3 chèques :
 - 1 chèque pour les droits universitaires généraux d'un montant de 44€ à l'ordre de « **Agent comptable de l'Université de Franche-Comté** »
 - 1 chèque d'un montant de 38€ à l'ordre de « **ADAUO** »
 - 1 chèque de 30€ pour les droits universitaires spécifiques pour l'atelier d'écriture au *Fil de la Plume* : à l'ordre de « Agent comptable de l'Université de Franche-Comté »

NB : si vous suivez un cours à effectif limité à Besançon ou dans une autre antenne, prière de contacter l'antenne concernée.

Conditions d'exonération

L'exonération des seuls **droits universitaires** doit être demandée le jour de l'inscription. Elle est soumise à une **double condition** :

- ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu ;
 - avoir un revenu fiscal de référence **2020** ne dépassant pas :
 - 13 922 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées. Par demi-part supplémentaire : + 2 934
 - 22 725 euros pour les personnes soumises à une imposition commune. Par demi part supplémentaire : + 1 487 euros.
- Il est nécessaire de fournir le dernier avis d'imposition.
- Attention : l'adhésion à l'association ADAUO et aux cours à effectif limité ne peut faire l'objet d'aucune exonération. Pour les **étudiants** régulièrement inscrits à l'Université de Franche-Comté, **l'exonération est de droit**, sauf pour l'adhésion à l'ADAUO et les cours à effectif limité. Merci de vous présenter le jour de l'inscription avec votre carte d'étudiant 2020-2021.

Aucun remboursement ne pourra intervenir après l'inscription, quel que soit le motif de la demande.